|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre circulaire  **CR/321** | Le 14 décembre 2010 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet**: Amélioration de l'accès aux informations soumises et publiées au titre de l'Appendice **30B** du Règlement des radiocommunications

**A l'attention du Directeur général**

Madame, Monsieur,

1 Le Bureau des radiocommunications a le plaisir d'informer les administrations qu'il a amélioré l'accès dont elles disposent aux données techniques et réglementaires soumises et publiées au titre de l'Appendice **30B**. Les données de notification soumises et publiées au titre de l'Article 8 de l'Appendice **30B** sont désormais plus facilement accessibles en utilisant les mêmes logiciels et bases de données que ceux fournis précédemment pour les données soumises au titre de l'Article 6 dudit Appendice. En outre, les données soumises et publiées à la fois au titre des Articles 6 et 8 de cet Appendice pourront également être consultées via le site web des systèmes et réseaux spatiaux (SNS-on-line) de l'UIT-R (<http://www.itu.int/sns/plans.html>, <http://www.itu.int/sns/res49.html>, <http://www.itu.int/sns/diligsum.html> et <http://www.itu.int/sns/specquery.html> - il est nécessaire d'avoir un compte TIES pour consulter ces données et y accéder).

2 Pour apporter cette amélioration, le Bureau a inclus les données techniques et réglementaires soumises et publiées au titre de l'Article 8 de l'Appendice **30B** dans la base de données de l'AP30B (sur la base de la structure SNS). Cette base de données contenait déjà les données relatives au Plan du SFS, les données publiées au titre des Articles 6 et 7 de l'Appendice **30B**, les données publiées au titre de la Résolution **49** pour les fiches de notification de l'Appendice **30B** et contiendra désormais toutes les données techniques et réglementaires relatives aux procédures de l'Appendice **30B**. L'insertion des données soumises au titre de l'Article 8 de l'Appendice **30B** dans le fichier 30B\_xxxx.mdb (conteneur MS Access) diffusé sur le CD-ROM de la BR IFIC (Services spatiaux) (répertoire: \Data\SpacePlans\AP30B\) sera effective à compter de la BR IFIC Nº 2686 du 25 janvier 2011. Cette base de données peut également être téléchargée à l’adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/space/plans/ap30b/index.html>.

3 Compte tenu de ce qui précède, il a été nécessaire de modifier certaines données destinées au traitement par le Bureau (ntc\_id, code de la disposition, etc.) pour dix réseaux inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences (MIFR) au titre de l'Article **11** du Règlement des radiocommunications avant la CMR-03. Un compte rendu détaillé de ces modifications sera publié dans la Partie I-S de la BR IFIC Nº 2686 du 25 janvier 2011.

4 Tout comme les données relatives aux réseaux à satellite fournies au titre des Appendices **30** et**30A**, ainsi qu'au titre des Articles**9** et**11** du Règlement des radiocommunications, les données techniques et réglementaires soumises au titre de l'Appendice **30B** pourront être consultées à compter du 25 janvier 2011 sur le site web du SNS-on-line de l'UIT-R (<http://www.itu.int/sns/>), et il sera toujours possible d’utiliser les logiciels SpaceQry, SpacePub et SpaceCap du Bureau. Le site web du SNS-on-line fournit un accès en ligne direct aux données SNS sans qu'il soit nécessaire, pour les utilisateurs possédant un compte TIES, de télécharger des fichiers de conteneurs MS Access. Par conséquent, à compter du 25 janvier 2011, toutes les données soumises au titre de l'Appendice **30B** seront disponibles dans la Partie A du site web de la liste des réseaux à satellite SNL-on-line, via le lien principal (<http://www.itu.int/snl/freqtab_snl.html>). Le lien spécialement utilisé pour les Articles 6 et 7 de l'Appendice **30B** sera supprimé.

5 Le Bureau des radiocommunications espère que les informations fournies dans la présente Lettre circulaire seront utiles à votre Administration et reste à sa disposition pour tout complément d'information dont elle pourrait avoir besoin.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications